Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

2012.02642

Monsieur Jean-Paul Schroeter
Président de l'Association des riverains
de l'aéroport de Sion (ARAS)
Case postale 43
1951 Sion

Date 20 JUIN 2012

Groupe de travail « Aéroport militaire »

Monsieur le Président,

Votre courrier du 20 mai dernier nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention. Nous avons pris bonne note de votre demande de réactiver le Groupe de travail Aéroport militaire de Sion.

Par la présente, nous souhaitons vous informer des éléments suivants.

En date du 25 avril 2012, nous avons transmis au Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) l'étude menée par l'EPFL et l'avis du Conseil d'Etat sur ses conclusions. Nous attendons désormais de la part de Monsieur Ueli Maurer une prise de position officielle sur ce dossier, ainsi qu'une proposition de rencontre pour en discuter.

A l'occasion du *business lunch* organisé par le DDPS à l'Hôtel du Parc à Martigny, le 29 mai 2012, avec le Chef de l'Armée Monsieur le Commandant de corps André Blattmann, ce dernier a affirmé lors du point presse qu'une réponse sera donnée durant le quatrième trimestre 2012. A cette occasion, il a également affirmé devant un parterre d'une centaine de personnalités que demander l'abolition des jets de combat de l'aéroport de Sion revenait à demander la fermeture pure et simple de la base aérienne.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a pris bonne note de la décision du Grand Conseil, en session de mai 2012, de refuser par 75 voix contre 26 et 11 abstentions, la résolution urgente des députés Olivier Delaloye, PLR, Didier Fournier, ADG (SPOPS-VERTS-PCS), Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC, intitulée : "*L'avenir de Sion et des communes d'AggloSion, c'est maintenant!*". Celle-ci demandait, comme la Ville de Sion, l'abandon par l'armée des vols de F/A 18 et autres avions de même type, sans toutefois remettre en cause les autres activités militaires de l'aérodrome.

Ainsi, des pourparlers entre le DDPS et le Gouvernement valaisan ne pourront être initiés avant qu'une prise de position fédérale nous soit communiquée. De même, le Groupe de travail ne pourra pas se réunir pour valablement traiter de l'adaptation du plan sectoriel de l'Armée ainsi que du cadastre du bruit y relatif, ne connaissant pas l'avenir de la base aérienne militaire de Sion. Vous comprendrez dès lors que le Conseil d'Etat souhaite connaître la volonté du DDPS avant d'entamer de nouveaux travaux.

Place de la Planta, CP 478, 1951 Sion
Tél. 027 606 21 00 · Fax 027 606 21 04

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'Etat

La Présidente

Esther Waeber-Kalbermatten

Le Chancelier

Philipp Spörri

Copies à DDPS, M. Ueli Maurer, Chef du département, Berne
Forces aériennes, M. Markus Gygax, Commandant, Berne
Municipalité de Sion, Marcel Maurer, Président